



N° 2024_084

COMMANDE PUBLIQUE – Assurances - Autorisation de lancement de la consultation

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 8 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 18 novembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 19

Excusé :

Sébastien GALERON

Absents :

Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

Pouvoir :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les contrats d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2024, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation auprès des compagnies compétentes.

Le calendrier actuel prévoyant le lancement de trois autres consultations importantes et prioritaires, il est préférable d'envisager une prolongation des contrats actuels de 3 mois afin de pouvoir lancer une consultation des entreprises au 1^{er} trimestre 2025 et d'optimiser celle-ci.

Le marché est alloté en 5 lots suivants :

- Lot 1 : Responsabilité civile
- Lot 2 : Protection fonctionnelle
- Lot 3 : Protection juridique
- Lot 4 : Automobile
- Lot 5 : Dommages aux biens et risques annexes

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

DE L'AUTORISER à demander la prolongation des contrats de 3 mois auprès des assureurs concernés ;

DE L'AUTORISER à lancer une consultation des entreprises pour le marché des assurances pour le renouvellement du marché au cours du 1^{er} trimestre 2025 ;

DE L'AUTORISER ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 29 NOV 2024

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

02 DEC. 2024

Et de l'affichage le

02 DEC. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

